

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

ENTRÉE EN VIGUEUR

COMING INTO FORCE

RÈGLEMENT BEAC-126

BY-LAW BEAC-126

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

PUBLIC NOTICE is given that the following by-law:

BEAC-126 Règlement autorisant un emprunt de 1 380 000 \$ pour la réfection du parc Heights

BEAC-126 By-law authorizing a loan of \$1,380,000 for the rehabilitation work of Heights Park

a été approuvé :

was approved:

- par le Conseil à la séance ordinaire du 18 février 2019;
 - par les personnes habiles à voter les 26 et 27 février 2019;
 - par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 avril 2019 au montant de 1 322 786 \$.
- by Council at a regular meeting held on February 18, 2019;
 - by qualified voters on February 26 and 27, 2019;
 - by the "ministre des Affaires municipales et de l'Habitation" on April 17, 2017 in the amount of \$1,322,786.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

This by-law is now deposited at the City Clerk's office and available for consultation by any interested party during regular office hours.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

This by-law shall enter into force upon publication.

Donné à Beaconsfield, le 18 avril 2019.

Given at Beaconsfield, on April 18, 2019.

M^e Nathalie Libersan-Laniel
Greffière et directrice du Greffe et des Affaires publiques
City Clerk and Director of Registry and Public Affairs

